

Taxe d'accise—Loi

On a étendu l'application de la taxe de vente aux friandises, aux boissons gazeuses et aux aliments pour animaux domestiques depuis 1985, ce qui représente 400 millions de dollars perçus indirectement. Et aussi à compter de 1987, l'application de la taxe de vente aux croustilles, une mesure équivalant à 60 millions de dollars en sus de la première. Plus récemment, soit en 1987, le gouvernement a majoré la taxe sur le transport aérien, soit un impôt annuel 45 millions de dollars décrété dans ce secteur.

On propose une taxe de 10 p. 100 sur tous les appels interurbains et sur les services téléphoniques aux entreprises et une augmentation de la taxe sur la câblodiffusion entrant en vigueur en 1988, ce qui coûtera 945 millions de dollars de plus aux contribuables. Une augmentation de la taxe de vente sur la peinture, les papiers peints et les jouets, à compter de 1988, rapportera 370 millions.

Un petit calcul rapide révèle que le gouvernement conservateur, en quelques années de pouvoir, a alourdi la charge fiscale de 6,65 milliards de dollars.

Qui plus est, il s'agit là d'une augmentation annuelle. Le fardeau continuera de peser sur les épaules d'un contribuable déjà mis à rude épreuve, surtout le contribuable à faible revenu, qui paie la plus grosse part des taxes de vente et d'accise.

Ce sont là des taxes injustes, régressives qui ne font aucun mal aux riches amis du parti conservateur mais qui seront particulièrement douloureuse pour les Canadiens à revenu faible ou moyen.

Ces nouvelles augmentations ne sont qu'une infime partie du fardeau imposé au simple citoyen par ce gouvernement sans coeur. Il y a également eu accroissement de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il a ajouté des centaines de dollars, voire davantage à la charge fiscale du contribuable à revenu faible ou moyen.

Tout à l'heure, le ministre des Finances (M. Wilson) fera une déclaration pour donner la réponse finale du gouvernement dans ce qu'il appelle en riant la réforme fiscale. Nous pourrions constater que le gouvernement ne va s'engager à remettre que quelques centaines de millions sur ce qu'il a ravi injustement aux Canadiens à revenu faible ou moyen depuis son arrivée au pouvoir. Le gouvernement ne remboursera pas tout ce qu'il a pris. Il ne rétablira même pas la situation financière des Canadiens en son état de 1984.

J'approuve certes la prolongation du programme de ristourne à l'intention des agriculteurs, des pêcheurs et des autres groupes que j'ai mentionnés, mais tâchons d'appeler les choses par leur nom. En effet, il ne s'agit pas seulement de prolonger la durée de cette ristourne mais, encore, d'établir en douce une nouvelle hausse d'impôt par-dessus les milliards de dollars que le gouvernement conservateur a soutirés aux Canadiens à revenu faible et moyen depuis qu'il a pris le pouvoir il y a quelques années. Je tiens à en parler pour que les Canadiens n'oublient pas, lors des prochaines élections, les ponctions que les conservateurs ont pratiquées dans leur porte-monnaie. Je suis persuadé qu'ils ne tarderont pas à déclencher des élections, et je suis sûr que les Canadiens vont se défaire d'un gouvernement conservateur aussi cruel.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, il est toujours quelque peu dangereux de s'engager à faire franchir toutes les étapes à un projet de loi sans avoir pris connaissance de son libellé. La mesure à l'étude présente ce risque.

• (1610)

Le projet de loi C-101 a deux volets. Il prolonge de deux ans, à partir du 31 décembre 1987, la période où la remise est versée aux producteurs primaires du pays. Il augmente aussi la taxe sur le carburant d'un cent le litre, à partir du 19 février 1987. Nous payons déjà cette surtaxe depuis un certain temps. C'est préoccupant que nous puissions faire payer cette taxe aux Canadiens sans adopter un projet de loi au Parlement, mais que nous devions en adopter un pour les rembourser. On nous demande donc d'adopter à la onzième heure un projet de loi qu'il est nécessaire d'adopter parce que sans lui les producteurs primaires qui achèteront du carburant après le 1^{er} janvier 1988 ne pourront pas obtenir une partie de la remise qui leur est destinée. C'est donc un peu dangereux de dire au gouvernement que nous adopterons ce projet de loi parce qu'il n'aura pas nécessairement les effets promis.

Depuis le 19 février 1987, tous les Canadiens paient un cent de plus le litre de carburant. Cette surtaxe est autorisée ou ratifiée par ce projet de loi. Puisque cette taxe est déjà perçue, nous avons intérêt à l'adopter plutôt qu'à en retarder l'adoption. Je tiens quand même à signaler le danger qu'il y a à accepter un projet de loi sans avoir le texte complet.

Hier à la Conférence sur les perspectives agricoles, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ont dit que cette remise serait de 9 cents le litre pour l'essence et de 7,5 cents le litre pour le gas-oil. C'est une somme d'argent que les agriculteurs et aussi les chasseurs, les bûcherons, les trappeurs et les pêcheurs se réjouiront de recevoir.

Il est intéressant de remarquer que cette mesure fait partie d'un train de mesures agricoles un peu ambiguës. La somme de 1,1 milliard de dollars qui sera versée en paiements spéciaux pour les grains et en paiements d'appoint est favorablement accueillie. On reconnaît aussi que dans quelques régions, le gouvernement s'est résigné à rembourser ou à décharger de toute responsabilité le fonds de stabilisation du grain de l'Ouest. Il s'agit de 750 millions de dollars qui de toute façon lui seraient facturés, alors il peut tout aussi bien les promettre maintenant.

Les autres points s'étendaient sur deux ou trois ans et il faut donc diviser par deux ou par trois. Le résultat est plutôt ambigu parce qu'on laisse croire que les agriculteurs obtiennent beaucoup plus avec ce train de mesures qu'ils n'en obtiendront au cours de la prochaine année financière. Si vous lisez les manchettes, monsieur le Président, vous constaterez toute la confusion que cette annonce a suscitée. Il n'y a pas deux journalistes qui ont retenu la même chose. Il y a donc toute une variété de reportages sur ce que le premier ministre et le ministre de l'Agriculture ont réellement proposé hier aux agriculteurs.

Je puis comprendre qu'il vaille la peine d'adopter rapidement une mesure qui autorise une hausse des taxes et permet aux agriculteurs et autres producteurs primaires de toucher un